



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
FD/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 161

OBJET : NOZ TRAIL – PAN'TERS

Samedi 2 décembre 2023

Circulation réglementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par l'association des PAN'TERS

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'un trail, l'association PAN'TERs est autorisée à occuper le domaine public sur la commune de Ploemeur. La circulation pourra être ponctuellement interrompue le samedi 2 décembre 2023 de 17h à 20h pour permettre le passage des coureurs dans les voies suivantes le :

- Chemin de la Mer
- Chemin du moulin de Kerlavret
- Chemin des Martins-Pêcheurs
- Rue des Aigrettes
- Rue du Douet Neuf
- Chemin du Puits
- Rue Garielle en Aot
- Rue de la Tour du Génie
- Rue des Moissonneurs
- Chemin du Fortin
- Chemin du Dolmen d'Ar Roch
- Route de Kerloes
- Rue Hent Er Ster
- Chemin du Talud
- Allée des Oursins
- Allée des Pâquerettes
- Chemin du Repp

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

- Rue de Port Foll
- Allée des Loups de Mer
- Rue du Port Blanc
- Allée des Deux Sœurs
- Sentier Côtier
- Chemin du Pérello
- Rue Rorh Vras
- Chemin des Viviers
- Chemin de Port-Fontaine
- Rue de Beg Er Vir
- Quai Gilles Gahinet
- Place Gustave le Floch
- Rue du Grazu
- Résidence du Rocher
- Rue de l'Anse du Stole
- Rue de Pen Palud
- Lomener / Route du Pérello
- Lomener / Rue du Grazu

Des signaleurs devront être positionnés aux différents points de cisaillement.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Article 1 : L'organisateur devra respecter les réglementations en vigueur et les activités des autres usagers présents sur la voie, ainsi qu'obtenir l'accord des propriétaires des parcelles privées que les coureurs emprunteront.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 3 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

07 NOV. 2023

A PLOEMEUR, le


Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex